

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



PROCÈS VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Minganie, tenue le 17 septembre 2025, à 16h00, au 473, rue Jacques-Cartier à Rivière-au-Tonnerre, sous la présidence de la préfète, Mme Meggie Richard, étaient présents les conseillers(ères) suivant(e)s :

- | | | |
|-----------------|-----------------------|--|
| M. | Paul Barriault | maire de Havre-Saint-Pierre,
préfet suppléant |
| M. | Jacques Bernier | maire de Rivière-au-Tonnerre,
conseiller de comté |
| M ^{me} | Josée Brunet | mairesse de Rivière-Saint-Jean,
conseillère de comté |
| M ^{me} | Ginette Paquet | mairesse de Longue-Pointe-de-Mingan,
conseillère de comté |
| M. | Sébastien
L'Écuyer | maire de Baie-Johan-Beetz,
conseiller de comté |
| M. | Henri Wapistan | maire de Natashquan,
conseiller de comté |
| M ^{me} | Hélène Boulanger | mairesse de L'Île-d'Anticosti,
conseillère de comté |
- Est présent par visioconférence :
- | | | |
|----|----------------|--|
| M. | Léonard Labrie | maire d'Aguanish,
conseiller de comté |
|----|----------------|--|

Assistaient également à l'assemblée la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Nathalie de Grandpré, la greffière-trésorière adjointe, Mme Fanie Boudreau ainsi que le directeur du service de développement économique et directeur général adjoint, M. Philip Pineault-Jomphe.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Ratification et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2025**
4. **Aménagement et développement**
 - 4.1 Fonds de diversification économique (FDE)
 - 4.2 Fonds de soutien aux initiatives culturelles
 - 4.3 Accès Entreprises Québec - Rapports d'activités
 - 4.4 Réseau Accès PME 2025-2026
 - 4.5 Dossier Santé
 - 4.5.1 Living Lab
 - 4.5.2 Urgences rurales 360
 - 4.6 Plan d'attraction et d'établissement durable des nouveaux arrivants
 - 4.7 Manitou
 - 4.7.1 Fonds d'initiatives nordiques - Demande de prolongation
 - 4.7.2 Amélioration et mise en valeur des sentiers
 - 4.8 Société d'Énergie Rivière Sheldrake
 - 4.9 Fonds régions et ruralité volet 4
5. **Administration et gestion**
 - 5.1 Adoption des engagements, des comptes et des décaissements
 - 5.2 Acquisition et implantation d'un cabanon
 - 5.3 Dénéigement - Appel d'offres
 - 5.4 Ressources humaines
6. **Demandes d'appui**

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- 6.1 Club FADOQ de Havre-Saint-Pierre - Demande de financement dans le programme Nouveaux horizons pour les aînés
- 6.2 MRC de Manicouagan - Relance et maintien de la traverse Rimouski-Forestville
- 6.3 MRC de Rouville - Nouvelles mesures restrictives imposées au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET)

- 7. **Affaires nouvelles**
- 8. **Période de questions**
- 9. **Clôture de la séance**

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 16h par madame Meggie Richard. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

197-25

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par monsieur Henri Wapistan et résolu unanimement :

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

198-25

3 RATIFICATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 20 AOÛT 2025

Attendu que l'ensemble des membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2025, et ce, préalablement à la présente séance :

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que tous les membres du conseil demandent une dispense de lecture et ratifient et adoptent le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 août 2025 reçu préalablement à la présente séance, et ce, tel que soumis.

4 AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

4.1 FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE (FDE)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

199-25

4.2 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES

Attendu l'entente de développement culturel 2025-2027 entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC de Minganie ;

Attendu que la MRC de Minganie souhaite soutenir la réalisation de projets culturels, afin d'atteindre ses objectifs fixés dans sa politique culturelle et que pour ce faire, elle crée un Fonds visant à soutenir les projets culturels des municipalités, organismes à but non lucratif et des bibliothèques municipales situées sur son territoire ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



200-25

Attendu qu'un comité d'évaluation composé de représentants de la MRC et du ministère de la Culture et des Communications évaluera les projets jugés recevables et admissibles en fonction d'un cadre normatif et d'une grille d'analyse pondérée ;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le nouveau cadre normatif du Fonds de soutien aux initiatives culturelles approuvé par le ministère de la Culture et des Communications, et ce, tel que soumis.

4.3 ACCÈS ENTREPRISES QUÉBEC - RAPPORTS D'ACTIVITÉS

Attendu le réseau Accès Entreprises Québec (AEQ) mis en place par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) dans le but de renforcer les services d'accompagnement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises de chacune des régions du Québec ;

Attendu que ce financement provenant de AEQ permettant à la MRC de bonifier son offre de services pour accompagner les entreprises a pris fin le 31 mars 2025 ;

Attendu que la convention d'aide financière 2021-2025 pour le programme AEQ contient l'obligation pour la MRC de déposer un rapport d'activités annuel et final commentant les réalisations dans le cadre de son plan d'intervention et d'affectation des ressources et l'atteinte des objectifs fixés par la convention ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur Sébastien L'Écuyer et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le rapport d'activités 2024-2025, ainsi que le rapport d'activités final commentant les réalisations dans le cadre de son plan d'intervention et d'affectation des ressources et l'atteinte des objectifs fixés par la convention, et ce, tels que soumis, lesquels seront déposés au MEIE.

201-25

4.4 RÉSEAU ACCÈS PME 2025-2026

Attendu le déploiement du Réseau accès PME par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) dans le but de renforcer les services d'accompagnement offerts aux entrepreneurs et aux entreprises de chacune des régions du Québec ;

Attendu la nouvelle convention de subvention proposée par le MEIE à la MRC de Minganie précisant les modalités et conditions de versement d'une subvention d'un montant maximal de 215 000 \$ pour la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026 permettant à la MRC de bonifier son offre de services pour accompagner les entreprises ;



202-25

Attendu que la convention de subvention contient l'obligation pour la MRC de s'adjoindre un comité aviseur pour orienter et déterminer des pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de son territoire ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise la préfète ou le préfet suppléant à signer la convention de subvention 2025-2026 proposée par le MEIE dans le but de renforcer les services d'accompagnement offerts aux entrepreneurs et entreprises de la Minganie ;
- Que la MRC de Minganie dépose la liste des membres de son Comité Aviseur AEQ dans le cadre de cette convention, laquelle sera publiée sur le site web de la MRC.

4.5 DOSSIER SANTÉ

4.5.1 LIVING LAB

Attendu que l'amélioration de l'accès aux soins de santé en Minganie est une priorité du conseil de la MRC de Minganie ;

Attendu la proposition de monsieur Richard Fleet à l'effet de tenir un Living Lab en Minganie, afin d'accompagner les décideurs et partenaires de la Minganie dans une démarche de formation et de réflexion collaborative, afin d'améliorer l'accès aux soins de santé et trouver des solutions concrètes et adaptées aux besoins spécifiques de notre territoire ;

Attendu que ce plan de formation et d'accompagnement propose 10 ateliers interactifs d'une durée de 2 à 3 heures, ainsi que 3 sessions de suivi, accompagnés de vidéoconférences et capsules vidéo, animés par monsieur Richard Fleet, fondateur du Living Lab, où 10 à 15 décideurs et partenaires de la Minganie seront invités ;

Attendu que le coût de cet accompagnement est de 10 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie souhaite la tenue d'un Living Lab en Minganie, afin d'améliorer l'accès aux soins de santé sur le territoire ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°202-25.

Certifié en date du 17 septembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

4.5.2 URGENCES RURALES 360

Attendu le projet «Urgences rurales 360» de la chaire de recherche et d'innovation en médecine d'urgence de l'université Laval visant à utiliser le spectacle de cirque comme un outil de sensibilisation, de mobilisation et d'engagement des professionnels de la santé, des décideurs, des élus et des citoyens envers les défis liés à l'accès aux soins de santé en milieu rural ;

Attendu que ce spectacle vise à faire connaître les enjeux vécus dans les urgences rurales québécoises et présenter des solutions potentielles qui ont été dégagées et réparties en 4 thèmes : gouvernance, organisation des soins et des services de santé, accès aux ressources et pratique professionnelle, et ce, afin d'améliorer les soins et services de santé dans les urgences rurales du Québec ;

Attendu que ce projet génère des retombées scientifiques, sociales, économiques et technologiques, notamment en enrichissant la recherche en santé rurale, en renforçant les communautés, en mobilisant pour des politiques de santé équitables, en réduisant les coûts de santé potentiels et en favorisant l'innovation technologique ;

Attendu que la contribution de la MRC pour recevoir ce projet est de fournir l'endroit de diffusion et d'assumer les frais de déplacement de 3 membres de l'équipe de 11 personnes de «Urgences rurales 360» au montant de 3 002 \$ plus les taxes applicables ;

Attendu que le coût de location de la salle de spectacle de la Shed-à-Morue est de 1 075 \$ plus les taxes applicables ;

Attendu que la date de diffusion offerte est le 9 novembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise la diffusion de «Urgences rurales 360» et affecte jusqu'à concurrence de la somme de 4 075 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation de ce projet, et ce, soit dans le Fonds de soutien aux initiatives culturelles sur autorisation du ministère de la Culture et des Communications ou, à défaut d'une autorisation, dans le projet «Santé» du Fonds régions et ruralité volet 2;
- Que la MRC autorise également l'engagement, le paiement, de même que le décaissement des sommes donnant effet à la présente résolution.



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°203-25.

Certifié en date du 17 septembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

**4.6 PLAN D'ATTRACTION ET D'ÉTABLISSEMENT DURABLE
DES NOUVEAUX ARRIVANTS**

Attendu l'obtention par la MRC de Minganie en décembre 2024 d'une aide financière du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) pour l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles dans le cadre de la première phase du Programme d'appui aux collectivités (PAC) ;

Attendu la résolution numéro 161-25 adoptée par le conseil de la MRC de Minganie lors de la séance tenue le 18 juin 2025 autorisant une demande d'aide financière au MIFI dans le cadre de la deuxième phase du PAC, soit la mise en œuvre du plan d'action ;

Attendu que la demande d'aide financière au MIFI dans le cadre de la deuxième phase du PAC est conditionnelle à l'adoption d'un plan d'action en matière d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de pleine participation, en français, des personnes immigrantes et d'autres minorités ethnoculturelles par la MRC de Minganie ;

Attendu le « Plan d'action en matière d'attraction, d'intégration et d'établissement durable des nouveaux(elles) Minganois(es) » présenté à la MRC par monsieur Émile Boutin, chargé de projet en immigration ;

Attendu que ce Plan d'action répond à des enjeux de la Minganie identifiés par les partenaires au cours de son élaboration et cadre dans les objectifs du PAC ;

Attendu que ce Plan d'action prévoit un budget de 599 841,57 \$ pour la période du 1er décembre 2025 au 30 novembre 2028 ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le « Plan d'action en matière d'attraction, d'intégration et d'établissement durable des nouveaux(elles) Minganois(es) » ;
- Que la MRC dépose une demande d'aide financière de 449 881,18 \$ ou 75% des dépenses admissibles sur trois ans au MIFI pour la mise en œuvre du Plan d'action dans le cadre de la deuxième phase du PAC ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



- Que la MRC autorise madame Nathalie de Grandpré, directrice générale et greffière-trésorière ou monsieur Philip Pineault-Jomphe, directeur général adjoint et directeur du service de développement économique à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution dont ceux relatifs à la demande d'aide financière ;
- Que la MRC affecte jusqu'à concurrence de la somme de 149 960,39 \$ ou 25% des dépenses admissibles sur trois ans provenant de revenus non gouvernementaux et elle en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°204-25.

Certifié en date du 17 septembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

4.7 MANITOU

205-25

4.7.1 FONDS D'INITIATIVES NORDIQUES - DEMANDE DE PROLONGATION

Attendu l'aide financière de la Société du Plan Nord accordée à la MRC dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques pour le projet « Amélioration et mise en valeur des sentiers de la Rivière Manitou » au montant de 100 000 \$;

Attendu que cette aide financière couvre la mise en valeur des sentiers, l'installation et l'aménagement d'aires de repos, ainsi que l'ajout de panneaux d'information et d'interprétation ;

Attendu que la convention d'aide financière se termine au 31 octobre 2025 ;

Attendu que la réalisation de ce projet a été compromise par un manque de personnel et par des réponses tardives de divers soumissionnaires au cours de l'année 2025 ;

Attendu que les actions dans le cadre de la réalisation de ce projet nécessitent une température adéquate, car les travaux de construction doivent être effectués à l'extérieur ;

Attendu qu'une prolongation de cette convention financière permettrait de réaliser toutes les étapes du projet tout en s'assurant d'être également cohérent avec les objectifs du projet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par monsieur Paul Barriault et résolu unanimement :



206-25

- Que la MRC de Minganie demande à la Société du Plan Nord une prolongation de la convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'initiatives nordiques pour son projet «Amélioration et mise en valeur des sentiers de la Rivière Manitou », et ce, jusqu'au 31 octobre 2026, afin de réaliser toutes les actions du projet.

4.7.2 AMÉLIORATION ET MISE EN VALEUR DES SENTIERS

Attendu l'aide financière de la Société du Plan Nord accordée à la MRC dans le cadre du Fonds d'Initiatives Nordiques pour son projet d'amélioration et de mise en valeur des sentiers de la Rivière Manitou ;

Attendu que l'aide financière couvre la mise en valeur des sentiers, ainsi que l'installation et l'aménagement d'aires de repos ;

Attendu la nécessité d'avoir un endroit couvert à Manitou pour les besoins des visiteurs, afin d'avoir un emplacement pour se restaurer en tout temps ;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise un contrat à Gazébec pour l'achat, la livraison et l'installation d'un gazébo mesurant 12 pieds par 20 pieds au montant de 36 500 \$ plus les taxes applicables ;
- Que la MRC autorise l'entreprise Charley Jomphe située à Rivière-au-Tonnerre à réaliser la préparation du terrain pour l'implantation du gazébo au montant de 12 000 \$ plus les taxes applicables ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°206-25.

Certifié en date du 17 septembre 2025.

 Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

207-25

4.8 SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE RIVIÈRE SHELDRAKE

Attendu que la MRC de Minganie est actionnaire de la Société d'Énergie Rivière Sheldrake ;

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE



En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur Henri Wapistan et résolu unanimement :

- Que la MRC, à titre d'actionnaire de la Société, reconnaît que les états financiers de la société et le rapport de l'auditeur pour l'exercice terminé le 30 novembre 2024 ont été présentés et accepte la réélection des administrateurs, Meggie Richard, Vincent Napish et Yvan Dupont, ainsi que le renouvellement de la nomination de l'auditeur qui est le cabinet MNP ;
- Que la MRC de Minganie autorise la préfète ou le préfet suppléant à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution pour et au nom de la MRC.

208-25

4.9 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4

Attendu l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) accordant une l'enveloppe de 1 125 680 \$ pour 5 ans à la MRC pour la vitalisation des municipalités qui se situent dans le cinquième quintile (Q5) de l'indice de vitalité économique qui sont Rivière-au-Tonnerre, Aguanish et Rivière-Saint-Jean ;

Attendu la demande d'aide financière déposée par la municipalité de Rivière-au-Tonnerre au montant de 100 000 \$ pour l'aménagement d'une promenade sur la rue de la Mer ;

Attendu que le comité de vitalisation est favorable au projet puisqu'il répond aux critères du cadre de vitalisation et aux objectifs et orientations du Fonds et en conséquence, recommande le versement de l'aide financière ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par madame Hélène Boulanger et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte la recommandation du comité de vitalisation et autorise le versement de l'aide financière non remboursable au montant de 100 000 \$ à la municipalité de Rivière-au-Tonnerre pour la réalisation de son projet d'aménagement d'une promenade sur la rue de la Mer ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution ;
- Que la MRC affecte les sommes donnant effet à la présente résolution et en autorise les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.



209-25

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°208-25.

Certifié en date du 17 septembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

5 ADMINISTRATION ET GESTION

5.1 ADOPTION DES ENGAGEMENTS, DES COMPTES ET DES DÉCAISSEMENTS

Il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur Henri Wapistan et résolu unanimement :

- D'adopter les listes suivantes recommandées par le comité des comptes et gestion de la MRC, soient la liste des comptes à payer «5.1A», la liste des dépenses «5.1B» et la liste ajout de budget «5.1C» ;
- D'affecter les montants non déjà affectés, d'autoriser les engagements correspondants, les paiements, de même que les décaissements.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°209-25.

Certifié en date du 17 septembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

210-25

5.2 ACQUISITION ET IMPLANTATION D'UN CABANON

Madame Meggie Richard se retire des discussions et délibérations pour le point 5.2 en raison d'apparence de conflit d'intérêt. Monsieur Paul Barriault, préfet suppléant préside la séance pour ce point.

Attendu le besoin pour la MRC d'acquérir un cabanon pour des fins d'entreposage et également répondre aux normes d'assurance et de la CNESST ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par monsieur Henri Wapistan et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie fasse l'acquisition d'un cabanon préfabriqué d'une superficie de 14,5 pieds par 7 pieds au montant de 2 850 \$ plus les taxes applicables ;
- Que la MRC octroie un contrat à Constructions RICOR pour la préparation du terrain, la construction d'une dalle de béton et le montage et l'implantation du cabanon au montant de 11 500 \$ plus les taxes applicables ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



211-25

- Que la MRC affecte les sommes nécessaires à la réalisation de ce projet et en autorise les engagements, les paiements, de même que les décaissements ;
- Que la MRC autorise la préfète ou le préfet suppléant et/ou la directrice générale et greffière-trésorière ou ses adjoints à signer l'ensemble des documents donnant effet à la présente résolution.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°210-25.

Certifié en date du 17 septembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

5.3 DÉNEIGEMENT - APPEL D'OFFRES

Il est proposé par monsieur Henri Wapistan, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie procède à un appel d'offres sur le territoire de la MRC pour l'octroi d'un contrat de déneigement des entrées et des stationnements des bureaux administratifs de la MRC et du Complexe aquatique de Minganie pour la période hivernale 2025-2026 ;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et en autorise leur engagement, leur paiement, de même que leur décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°211-25.

Certifié en date du 17 septembre 2025.

Nathalie de Grandpré, greffière-trésorière

5.4 RESSOURCES HUMAINES

Dépôt au conseil de la MRC de Minganie, conformément au règlement 113-09-08-18 « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ainsi que la délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence », article 4.1 c.

Liste des personnes embauchées :

Monsieur Mike Germain, employé permanent à la fonction de préposé à l'opération et aux équipements du Complexe aquatique de Minganie, et ce, à compter du 10 septembre 2025 et conformément aux dispositions de la convention collective de la MRC.



212-25

Monsieur Félix Lavoie, employé temporaire au poste de préposé à l'entretien ménager du Complexe aquatique de Minganie, et ce, à compter du 15 septembre 2025.

6 DEMANDES D'APPUI

6.1 CLUB FADOQ DE HAVRE-SAINT-PIERRE - DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

Attendu la demande d'appui du club FADOQ de Havre-Saint-Pierre dans le cadre de leur demande de financement dans le programme fédéral Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA), et ce, pour la continuité du programme «Bouger pour rester en santé» qui vise à encourager les aînés à demeurer actif par la pratique de jeux ludiques ;

Attendu que la demande de financement vise l'acquisition de matériel, afin de bonifier les activités, tel que tapis de pétanque et de curling ;

Attendu que cette demande de financement répond aux objectifs et priorités du PNHA qui sont notamment de favoriser la participation sociale des aînés et le vieillissement en santé ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Sébastien L'Écuyer, appuyé par monsieur Henri Wapistan et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie le club FADOQ de Havre-Saint-Pierre dans le cadre de leur demande de financement dans le programme fédéral Nouveaux horizons pour les aînés (PNHA), et ce, pour la continuité du programme «Bouger pour rester en santé», les objectifs des 2 programmes étant complémentaires.

213-25

6.2 MRC DE MANICOUAGAN - RELANCE ET MAINTIEN DE LA TRAVERSE RIMOUSKI-FORESTVILLE

Attendu la création de la Corporation de liaison maritime Rimouski-Forestville, Organisme sans but lucratif (OBNL), en février 2024 visant à officialiser une démarche partenariale tripartite entre les acteurs impliqués dans la relance et le développement du service de traverse Rimouski-Forestville ;

Attendu que la traverse soutient activement le développement régional, en assurant la fluidité des échanges économiques, la circulation de la main-d'œuvre et la croissance de l'activité touristique ;

Attendu que les résultats d'une étude de marché démontrent qu'un service amélioré entraînerait une augmentation nette de la demande, tant pour les déplacements personnels que pour le transport de marchandises ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

Attendu que la traverse Rimouski-Forestville constitue un service essentiel et complémentaire aux autres liaisons interrives, en facilitant l'accès aux territoires limitrophes tels que Charlevoix, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et les provinces maritimes, tout en soutenant les échanges économiques et la mobilité des travailleurs et des entreprises entre les deux (2) rives ;

Attendu que la pérennité du service de traversier doit être assurée sur des bases claires de collaboration mutuelle entre les acteurs concernés ;

Attendu que les traversiers de l'Est-du-Québec contribuent à désengorger les tronçons très sollicités des Routes 132 et 138 ;

Attendu que la traverse Rimouski-Forestville est un lien maritime vital qui relie la Côte-Nord et le Bas-Saint-Laurent en seulement soixante (60) minutes, réduisant les distances, les temps de déplacement et les émissions de gaz à effet de serre ;

Attendu que l'accès au Centre hospitalier régional de Rimouski est facilité lors de l'opération du service de traversier ;

Attendu que cette liaison, en service saisonnier, constitue une alternative stratégique aux trajets routiers beaucoup plus longs et onéreux, tout en facilitant l'accès aux services essentiels pour les citoyens des deux (2) rives ;

Attendu que l'interruption prolongée de cette liaison menace de façon durable la perte d'un levier structurant essentiel pour les régions concernées, compromettant leur attractivité et freinant leur développement économique et territorial, d'où l'urgence de relancer le service et d'assurer son maintien sans nouvelle interruption;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par monsieur Paul Barriault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie la relance, le maintien et la modernisation de la traverse Rimouski-Forestville, puisque ce lien interrives constitue un moteur concret de développement régional durable qui doit être reconnu comme tel dans toute planification territoriale stratégique et ainsi, demande aux instances gouvernementales de poser des gestes concrets pour assurer la reprise et la pérennité de ce service.

214-25

**6.3 MRC DE ROUVILLE - NOUVELLES MESURES
RESTRICTIVES IMPOSÉES AU PROGRAMME DES
TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES (PTET)**

Attendu la demande d'appui de la MRC de Rouville concernant les impacts des nouvelles mesures restrictives imposées au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) ;

Attendu que le gouvernement fédéral a annoncé au cours de la dernière année d'importantes modifications au PTET incluant notamment un plafonnement à 10 % des postes à bas salaires, la réduction de la durée des permis de travail à un an, ainsi qu'une complexification des démarches administratives ;

**PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE**



Attendu les impacts néfastes de ces mesures sur plusieurs entreprises de la Minganie, notamment des commerces de proximité, pour lesquelles la main-d'œuvre issue du PTET est essentielle au maintien de leurs services ;

Attendu que ces restrictions entraînent également des conséquences humaines importantes, compromettant les projets de vie de personnes qui souhaitaient s'installer durablement en Minganie, apprendre le français et contribuer à la vie de nos communautés ;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Boulanger, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie appuie la MRC de Rouville et demande au gouvernement fédéral :
 - L'instauration d'une clause de droits acquis, afin de permettre aux travailleurs déjà établis au Québec de conserver leur emploi dans nos entreprises ;
 - L'annulation des modifications récentes au PTET et le rétablissement de permis de travail d'une durée minimale de deux ans ;
 - La reconduction du traitement simplifié pour les zones rurales.

7 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

8 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue.

215-25

9 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Paul Barriault, appuyé par monsieur Henri Wapistan et résolu unanimement :

- De clôturer la séance. La préfète, madame Meggie Richard, déclare la séance levée à 16h31.

Nathalie de Grandpré
Directrice générale et greffière-
trésorière

Meggie Richard
Préfète